

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2026

POUR LA MOBILISATION DE L'HABITAT EXISTANT EN RÉPONSE À LA CRISE DU
LOGEMENT - (N° 2674)

N° CE53

AMENDEMENT

présenté par
Mme Buffet, Mme Brulebois et Mme Le Peih

ARTICLE 3

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 4, substituer à la référence :

« 2° »,

la référence :

« 3° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.